



Wallonie

THIMISTER-CLERMONT

www.thimister-clermont.be

Administration communale
Centre 2 - 4890 THIMISTER-CLERMONT

☎ (087) 44.65.16

Fax (087) 44.55.77

Belfius : BE27 091-0004506-73



Cavalier Fonck

URBANISME**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**

Le collège communal fait savoir qu'il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Les demandeurs sont M et Mme DODEMONT-HUBIN demeurant à 4890 THIMISTER-CLERMONT, Bach 7b. Le terrain concerné est situé à 4890 THIMISTER-CLERMONT, Bach 1B, cadastré 2ème division, section A n°201c partie. Le projet consiste en la construction d'une habitation unifamiliale et présente les caractéristiques suivantes : L'enquête publique est réalisée en vertu des articles :

- D.IV.41 du Code du Développement Territorial relatif au Décret voirie du 06/02/2014 en raison d'une cession d'emprise à rétrocéder à la voirie communale ;
- D.IV.9 du Code du Développement Territorial relatif à la zone de comblement en zone agricole.

Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête à l'adresse suivante : Administration communale de Thimister-Clermont, Centre 2 à 4890 THIMISTER : les lundi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30, ainsi que les mardi et jeudi matin de 8h30 à 12h30.

Pour les consultations jusqu'à 20 heures ou le samedi matin, rendez-vous doit être pris au plus tard 24 heures à l'avance auprès du service de l'Urbanisme (087/44 65 16, urbanisme@thimister-clermont.be).

L'enquête publique est ouverte le 01/04/2019 et clôturée le 02/05/2019.

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au collège communal, par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Administration communale de Thimister-Clermont, Centre 2 à 4890 THIMISTER, par télécopie au numéro : 087/44 55 77, par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@thimister-clermont.be, ou remises au service de l'Urbanisme dont le bureau se trouve à l'Administration communale de Thimister-Clermont, Centre 2 à 4890 THIMISTER. L'enveloppe, la télécopie ou le courrier électronique mentionnera la référence du dossier « D.IV.4-2019/009 ».

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès du service de l'Urbanisme ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu à l'adresse suivante : Administration communale de Thimister-Clermont, Centre 2 à 4890 THIMISTER, le 02/05/2019, de 11h à 12h.

Les personnes chargées de donner des explications sur le projet sont les employées du service de l'Urbanisme dont le bureau se trouve à l'Administration communale de Thimister-Clermont, Centre 2 à 4890 THIMISTER.

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement wallon du 22 décembre 2016 formant la partie réglementaire du Code du développement territorial. Namur, le 22 décembre 2016.

Le Ministre-Président,
P. MAGNETTE

Le Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire, de la Mobilité, des Aéroports et du Bien-être animal,

C. DI ANTONIO